

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS (Rhône)

\*

**N° 11/2023**

**Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le quatre avril deux mil vingt-trois, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.**

**Présents :** Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Jean-Paul De Vermont, Geneviève Foley, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Adrien Carret, Alain Arnaud, Damien Lamboley, Maryline Trichard, Ludovic Batteur, Mirabelle Rousset-Charensol

**Excusé :** Xavier Collonge

Jean-Claude Desbat a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 30 mars 2023

**Objet : Subventions Fondation du patrimoine et Groupement des Communes aux Noms Burlesques**

Monsieur Le maire expose au conseil municipal que lors du vote du budget le 7 mars 2023, le montant des adhésions à la Fondation du Patrimoine et au Groupement des Communes aux Noms Burlesques n'était pas encore connu.

Mr Le Maire propose donc de réajuster les subventions suivantes pour l'année 2023 :

- Fondation du Patrimoine : 200 € au lieu de 120 €
- Groupement des Communes aux Noms Burlesques : 113.40 € au lieu de 110.50 €

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes

- Fondation du Patrimoine : 200 €
- Groupement des Communes aux Noms Burlesques : 113.40 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

PERRIN Jean-Charles,  
Maire

DESBAT Jean-Claude,  
Secrétaire de séance



Date de télétransmission en préfecture : 06/04/2023 Date de publication sur le site Internet : 06/04/ 2023
---